



## **B A F A**

### **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**

Vous avez **entre 17 et 25 ans** et vous souhaitez débiter une formation aux fonctions d'animateur au service des enfants.

**La communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE** (commission Jeunesse)  
a décidé d'aider financièrement tout stagiaire domicilié dans l'une des 26 communes de la communauté  
à hauteur de :

**200 € pour la session de formation générale**  
**et 300 € pour la session d'approfondissement.**

#### **COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE**

- ◆ S'inscrire administrativement sur le site : [jeunes.gouv.fr/bafa/bafad](http://jeunes.gouv.fr/bafa/bafad)
- ◆ Informer la Communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE de votre intention de formation par courrier électronique à [secretariat@vexinvaldeseine.fr](mailto:secretariat@vexinvaldeseine.fr) en précisant :
  - Vos nom, prénom et date de naissance
  - Votre adresse précise
  - Vos coordonnées (téléphone et adresse e-mail)
  - Votre numéro d'inscription (site administratif)
  - Une lettre de votre part vous engageant à suivre les 3 étapes de la formation dans les 30 mois.

Vous pouvez également envoyer ces renseignements par courrier adressé à :

**Communauté de communes Vexin Val de Seine**

**Formation BAFA**

**12 Rue des Frères Montgolfier**

**95420 MAGNY EN VEXIN**

*Après étude de votre demande et en fonction des crédits alloués à cette aide, vous serez informé de la suite donnée et pourrez ensuite vous inscrire auprès du centre de formation de votre choix.*